

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

COMITE SYNDICAL

SAMEDI 23 MARS 2013 – 9 H 30

NOAILLES

ETAIENT INVITES :

MME NICOLE TAURISSON : MAIRE DE NOAILLES
MME PORTE MARIE PIERRE : TRESORIERE TRESOR PUBLIC ALLASSAC

ETAIENT EXCUSES :

M. GERARD BONNET : PRÉSIDENT CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORRÈZE
M. VALÉRY NEVEU : DIRECTEUR SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORRÈZE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE :

ETAIENT PRESENTS :

MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRÉSIDENT
MR PAUL MONTEIL : COSNAC
MME CORINNE FERLAND : COSNAC
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNAT, SECRETAIRE
MR GUY COSTE : DAMPNAT
MR SERGE ISCHARD : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR BERNARD CROUZEVALLE : MALEMORT
MR MAURICE MERCIER : MANSAC
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC
MME VERONIQUE FAIBEND : NOAILLES
MR DOMINIQUE LEYGNAC : ST VIANCE
MR PIERRE CROUCHET : STE FEREOLE
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE
MR JACQUES VALLON : TURENNE
MR GEORGES PEYRAMAURE : VOUTEZAC

ETAIENT EXCUSES :

MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC
MME PATRICIA BROUSSOLLE : BRIVE (POUVOIR MR PEYRAMAURE)
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE, VICE PRÉSIDENT
MR ALAIN RAYMOND JOYET : CUBLAC, VICE PRÉSIDENT
MR CHRISTOPHE LAURENSOU : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR JEAN PIERRE BARRET : MALEMORT
MR STÉPHANE ARLIE : NOAILLES
MR DIDIER GAUTHIER : ST VIANCE
MR FERNAND LEYMARIE : STE FEREOLE
MR MAURICE LARRIBE : USSAC, SECRETAIRE ADJOINT
MR RENE PLANADE : USSAC (POUVOIR MR FREYSSINET)
MME NATHALIE FAURE : VARETZ
MR XAVIER EYMARD : VARETZ
MR ALAIN COGNAC : VENARSAL
MR FREDERIC VAZ : VENARSAL
MR PAUL DU SAILLANT : VOUTEZAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE – CAUSSE :

ETAIENT PRESENTS :

MR DENIS FROMAGE : CHARTRIER FERRIERE
MR JEAN PIERRE BEYLIE : CHASTEUX
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEUX
MME SIMONE DUSSERT : LARCHE
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE
MR JEAN-BAPTISTE NAUCHE : LISSAC
MR THIERRY PAUL : LISSAC
MR PHILIPPE LEYMARIE : ST CERNIN DE LARCHE
MR DENIS LOUBRIAT : ST PANTALEON DE LARCHE
MME MARIE PAULE TOURNADOUR : ST PANTALEON DE LARCHE

ETAIENT EXCUSES :

MME NICOLE SIRON : CHARTRIER FERRIERE
MR ALAIN GUILLEMET : ST CERNIN DE LARCHE

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL :

ETAIENT PRESENTS :

DR NICOLE RONDEAU : CHAMBOULIVE, VICE PRESIDENTE
MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANA VEIX
MR DAVID LACHENAUD : CONDAT SUR GANA VEIX
MR PHILIPPE LAVAUX : DONZENAC
MR JEAN LUC SEMBLAT : DONZENAC, TRESORIER
MR GABRIEL FREYSSINET : ESPARTIGNAC, PRESIDENT
MR JEAN PAUL PALAYRET : ESPARTIGNAC
MR MICHEL ALBERT DUMOND : ESTIVAUX
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE
MR JEAN PUECH : LAMONGERIE
MR BERNARD LABORIE : MASSERET
MR ANDRE PERRIER : OBJAT
MR ROBERT VERLHAC : OBJAT
MR PIERRE MALINIE : PERPEZAC LE NOIR, TRESORIER ADJOINT
MR JEAN FRANÇOIS MAGNOUX : ST BONNET L'ENFANTIER
MR BERNARD FARRUGIA : ST PARDOUX L'ORTIGIER
MR JACQUES FERRIER : ST YBARD
MR FRANÇOIS FILLATRE : UZERCHE
MR CLAUDE PEGOURDIE : UZERCHE
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS
MR PIERRE GEORGE : VIGEOIS

ETAIENT EXCUSES :

MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE
MR CHRISTIAN CHATRAS : ESTIVAUX (POUVOIR MR DUMOND)
MME SYLVIE JUILLE : EYBURIE
MME JANINE POUJOL : MASSERET
MME FRANÇOISE MOMMELE : ORGNAC SUR VEZERE
MR ANDRE GOLFIER : ORGNAC SUR VEZERE
MR FRANCIS CHALARD : PERPEZAC LE NOIR (POUVOIR MR MALINIE)
MR DIDIER BARTHOMEUF : SAINT AULAIRE
DR JEAN PIERRE GUIONIE : SAINT AULAIRE
MME LAURENCE GERBE : ST YBARD
MME MARIE JACQUELINE PARNEIX : PIERREFITTE
MME ANNIE CUEILLE : PIERREFITTE
MR JACQUES GENESTE : SADROC
MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC
MR GILLES FREMINET : ST BONNET L'ENFANTIER
MR JEAN PIERRE BERGÉAL : ST PARDOUX L'ORTIGIER (POUVOIR MR FARRUGIA)
MR GEORGES PEYGOURDI : SALON LA TOUR
MR JOEL MAURY : SALON LA TOUR, VICE PRESIDENT

ADMINISTRATION :

MME SEVERINE BIBES : SECRETAIRE GENERAL
MME ANNE MONTFORT : SECRETAIRE GENERAL
MME CHANTAL VALADE : ADJOINT ADMINISTRATIF
MR MATHIAS ROUX : TECHNICIEN RIVIERE

LE MOT DU PRESIDENT

Monsieur Freyssinet ouvre la séance en remerciant tous les délégués pour leur présence à cette réunion. Il excuse les personnes absentes.

L'objet principal de ce comité syndical est le vote des Comptes Administratifs 2012 et des Budgets Primitifs 2013. A cet effet, chaque délégué s'est vu remettre, en début de réunion, un extrait des maquettes des budgets concernant la commune qu'il représente. Il est rappelé qu'un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) avait été organisé le 7 mars dernier à Allasac.

Monsieur Freyssinet remercie Madame Taurisson, Maire de Noailles, et ses délégués pour leur accueil dans leur commune et dans cette belle salle polyvalente.

Il remercie également Madame Marie-Pierre Porte, Trésorière d'Allasac, et Monsieur Jean-Luc Semblat, Trésorier du syndicat pour leur active collaboration.

Il laisse la parole à Madame Taurisson, heureuse d'accueillir pour la première fois sur sa commune les délégués du S.I.A.V. auxquels elle souhaite la bienvenue. Elle présente sa commune et ses atouts : Noailles fait partie de l'Agglo de Brive, est dotée d'un grand nombre d'associations et est située à un point stratégique par rapport aux grandes voies de circulation.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2013

Compte tenu de la proximité des 2 réunions, le compte rendu n'a pu être ni rédigé ni diffusé.

L'approbation se fera lors du prochain comité syndical.

II - ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

a) DELIBERATION TOUS BUDGETS : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT TRANSFERE AU COMPTE DE RESULTAT

En 2003 (Cf. arrêté préfectoral du 11 août 2003), les statuts du syndicat sont modifiés :

- Adhésion de l'Agglomération de Brive (CAB) et de la Communauté de Communes Vézère-Causse (CCVC) ;
- Transformation du syndicat en syndicat mixte à la carte avec 5 compétences optionnelles.

Suite à la transformation du syndicat en syndicat à la carte, 5 budgets annexes au budget principal sont créés.

Les écritures comptables d'affectation des immobilisations du budget principal aux budgets annexes ont été passées.

En revanche, certaines écritures comme notamment l'affectation des subventions et du FCTVA aux budgets annexes n'ont pas été passées.

La conséquence majeure de la non passation de ces écritures est le déséquilibre des budgets annexes. En effet, par le mécanisme d'amortissement des immobilisations, se constituent des excédents d'investissement et de déficits de fonctionnement. Or, les excédents d'investissement ainsi constitués sont sans objet. Il est donc proposé de compenser les déficits de fonctionnement par le transfert des excédents d'investissement en section de fonctionnement.

Concrètement, dans certains budgets primitifs annexes, les opérations suivantes peuvent être inscrites :

- Dépenses d'investissement aux articles suivants :

102291 – reprise sur FCTVA

10689 – reprise sur excédents capitalisés (reprise sur 1068)

- Recettes de fonctionnement à l'article suivant :

777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat

Dans le cas où le montant des reprises sur FCTVA et des reprises sur 1068 n'est pas suffisant pour compenser le déficit de fonctionnement, le budget principal « Administration Générale » accorde une subvention d'équilibre au budget annexe :

- Dépense dans le budget principal à l'article :

6521 – déficit des budgets annexes

- Recette dans le budget annexe à l'article :

7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal

Détail des écritures liées à ces opérations par budget et pour 2013 :

Budget « Promotion Touristique »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291 – reprise sur FCTVA : **1 292 €**

Recettes de fonctionnement :

Art. 777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **1 292 €**

Budget « Opérations investissements »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291 – reprise sur FCTVA : **3 592 €**

Recettes de fonctionnement :

Art. 777 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **3 592 €**

Budget « Sauvegarde du patrimoine »

Dépenses d'investissement :

Art. 1068 – reprise sur excédents capitalisés (reprise sur 1068) : **339 €**

Recettes de fonctionnement :

Art. 7785 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **339 €**

Budget « Sentiers »

Recettes de fonctionnement :

Art. 7552 – prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal : **250 €**

Budget « Administration Générale »

Dépenses de fonctionnement :

Art. 6521 – déficit des budgets annexes (Sentiers) : **250 €**

Budget « Rivières » et Budget « Natura 2000 » : non concernés

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

b) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Sembat, trésorier et délégué présente le CA 2012 et Madame Porte, Trésorière, trésor public d'Allasac confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

c) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité moins deux abstentions** par les membres du comité syndical.

d) MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE I.E.M.P. (INDEMNITES D'EXERCICE ET DE MISSION DES PREFECTURES) SUITE A LA CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Le poste de secrétaire général étant pourvu par la création d'un poste de rédacteur, Monsieur Freyssinet propose de mettre en place l'indemnité I.E.M.P dont ce cadre d'emplois peut bénéficier.

Le montant de référence correspondant à ce grade est de 1 492€.

Il convient de fixer le coefficient multiplicateur qui peut aller de 0,5 à 3.

L'arrêté fixant le montant individuel de l'I.E.M.P à verser à l'agent concerné sera pris par le président.

Les membres du comité délibèrent et acceptent à l'unanimité.

e) DELIBERATION : REGIME INDEMNITAIRE I.E.M.P. : - APPLICATION DECRET N°2012-1457 DU 24 DECEMBRE 2012 MODIFIANT LE MONTANT DE REFERENCE DE L'I.E.M.P. « POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF »

De nouveaux montants annuels de référence de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP) sont applicables aux personnes des préfectures. Ces nouveaux montants sont applicables aux agents territoriaux des cadres d'emploi assimilés aux différents corps des fonctionnaires de Préfecture bénéficiaires de cette prime et pour lesquels le comité syndical a expressément décidé de l'allouer. Ce peut être les cadres d'emploi d'adjoint administratif, technique ou de maîtrise.

Les montants annuels de référence sont à la baisse ou à la hausse selon le cadre d'emploi concerné, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

En l'espèce pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère le montant annuel de référence du cadre d'emploi des adjoints administratifs est ramené de 1 173,88€ à 1 153€.

Conformément à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, il est possible de maintenir le montant de référence initial délibéré lors de la mise en place de cette indemnité, soit 1173,88euros.

Monsieur Freyssinet, propose ainsi de maintenir le montant de référence, soit 1 173,88€.

Les membres du comité délibèrent et acceptent à l'unanimité.

f) DELIBERATION : PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS SUITE A AVIS DU CTP (PREVOYANCE).

Lors du comité syndical du 1^{er} décembre 2012 à Vigeois, les membres présents ont délibéré et approuvé à l'unanimité le projet de délibération de mise en place d'une participation de l'employeur pour inciter les agents à souscrire une assurance prévoyance « maintien de salaire ».

Le projet de délibération qui prévoit :

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la prévoyance ;
- de fixer le montant mensuel de la participation à 20€ brut par agent* maximum.
- de verser cette participation directement aux agents et dans la limite des dépenses engagées par l'agent.
- de verser cette participation aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

* la participation est versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.

a été entériné par le **Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la FPT de la Corrèze le 29 Janvier 2013.**

Le président propose de délibérer pour cette proposition.

Les membres du comité syndical **délibèrent et approuvent à l'unanimité.**

III - PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE EN FAVEUR DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

IV - OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS A CARACTERE INTERCOMMUNAL OU COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

V - RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

c) ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DES TRAVAUX RIVIERES 2013 ET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE.

Pour 2013, Monsieur Freyssinet présente au comité syndical les travaux de la Commission d'ouverture des plis, qui s'est réunie le 20 mars dernier.

Il est proposé de confier les travaux RIVIERES 2013 » répartis en 2 lots à :

BOUDIN Jean-Yves 87 – LINARDS

Pour le Lot n°1 (Investissement) : Restauration des berges du Maumont Blanc (4 200 ml)
Pour un montant de **13 608 € HT**

Pour le Lot n°2 (Investissement) : Restauration des berges du ruisseau de la Chapelle (3 800 ml)
Pour un montant de **4 180 € HT**

Il est proposé de confier les travaux d'entretien du réseau hydrographique » répartis en 3 lots à :

BOUDIN Jean-Yves 87 – LINARDS

Pour le Lot n°1 (Fonctionnement) : Entretien du réseau hydrographique par traction animale
Pour un montant minimum de **2 000€ TTC** et maximum de **7 000€ TTC**.

SARL DUCHATELET TP 46 – SAINT MICHEL DE BANNIERES

Pour le Lot n°2 (Fonctionnement) : Entretien du réseau hydrographique avec engins travaux publics
Pour un montant minimum de **2 000€ TTC** et maximum de **7 000€ TTC**.

SARL DUCHATELET TP 46 – SAINT MICHEL DE BANNIERES

Pour le Lot n°3 (Fonctionnement) : Entretien du réseau hydrographique par grimpeur élagueur
Pour un montant minimum de **1 000€ TTC** et maximum de **3 000€ TTC**.

Les membres du comité syndical délibèrent et acceptent à l'unanimité.

VI - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

c) RESTAURATION PONT DE PIQUETTE COMMUNES DE LAMONGERIE ET MASSERET

Le 21 mars dernier, Mr Freyssinet, Mme Deschamps du C.A.U.E., Mr Lautrette, maire de Lamongerie, et Mr Laborie, maire adjoint de Masseret se sont rendus sur place pour vérifier l'intérêt patrimonial de ce pont. A la suite de cette visite, Mme Deschamps, doit adresser un avis au S.I.A.V

VII - ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES SENTIERS

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

VIII - NATURA 2000

a) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur Semblat présente le CA 2012 et Madame Porte confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2012.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et **approuvés à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

b) APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Monsieur Semblat présente le budget primitif 2013.

Ce document est soumis au vote à main levée et **approuvé à l'unanimité** par les membres du comité syndical.

c) ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC : PRESTATION DE SERVICE – ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 – « VALLEE DE LA VEZERE D'UZERCHE A LA LIMITE DEPARTEMENTALE CORREZE-DORDOGNE »

Monsieur Freyssinet présente au comité syndical les travaux de la Commission d'ouverture des plis, qui s'est réunie le 20 mars dernier.

Suite à la précédente prestation d'animation couvrant les années 2010 à 2013, un marché de prestation de service a été lancé afin de sélectionner un prestataire pour l'animation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne »,

L'animation a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions du DOCOB qui a été approuvé et validé en février 2007 par le comité de pilotage.

Elle doit permettre de développer la contractualisation des actions identifiées dans le DOCOB.

L'exercice de la mission sera effectué sous le contrôle de la direction technique du S.I.A.V. et dans le cadre du D.O.C.O.B.

La durée du marché est de 36 mois avec une tranche ferme de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2013.

La procédure de consultation s'est déroulée conformément au cadre réglementaire.

Liste des entreprises ayant reçu un DCE :

1 – C.E.N. LIMOUSIN – SAINT GENCE

2 – ECOTONE – RAMONVILLE ST AGNE

3- SYNTHAXES*Ingénierie et Projets – BRIVE LA GAILLARDE

Liste des entreprises ayant présenté une offre dans le délai :

1) Conservation des Espaces Naturels du Limousin – CEN – 87510 ST GENCE

Une seule offre étant parvenue dans les délais au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère et suite à l'examen détaillé de celle-ci, la commission d'ouverture des plis propose de retenir le CEN du Limousin.

L'offre de ce prestataire est conforme aux prévisions, et jugée correcte au niveau des 2 critères : la valeur technique d'une part et le prix d'autre part. Par ailleurs, cette association fait preuve des compétences requises et a une très grande expérience de l'ensemble du programme Natura 2000 et tout particulièrement de l'animation de sites naturels.

Le président demande aux membres du comité syndical d' :

- approuver le choix du prestataire,

- autoriser le président à attribuer le marché au CEN pour un montant total de 74 596 € TTC pour une durée de 3 ans selon les conditions suivantes :

Une tranche ferme de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2013.

Une tranche conditionnelle de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2014.

Une tranche conditionnelle de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2015.

Les tranches conditionnelles seront affermées après avis de la commission Natura 2000 et délibération annuelle du comité syndical.

- autoriser le président à solliciter l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers.

- arrêter le plan de financement de l'opération comme suit pour 2013 :

Dépenses : 26 197,33 €		Recettes : 26 197,33 €	
Nature de la prestation	Montant TTC	Financeurs	Montant TTC
1ère tranche CEN 2013	20 864 €	Etat 80%	20 957,86 €
Frais de mission CEN	3 333,33 €	Communes 20%	5 239,47 €
Frais à la charge du S.I.A.V.	2 000 €		

Les dépenses non couvertes par les subventions seront à la charge des communes adhérentes à la compétence Natura 2000, au prorata de la population.

- autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à cette opération (marché et subventions).

Les membres du comité délibèrent favorablement et approuvent à l'unanimité.

IX - QUESTIONS DIVERSES

a) PROCHAIN COMITE SYNDICAL

Le prochain comité syndical aura lieu à Saint-Viance le 8 juin 2013.

b) QUESTIONS DIVERSES

A 11 H 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Les délégués sont invités à signer les comptes administratifs 2012 et les budgets primitifs 2013.

A l'issue de cette réunion, une petite cérémonie a permis de partager un moment convivial et chaleureux autour d'un vin d'honneur organisé à l'occasion du départ de Mme Anne Montfort, secrétaire général du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère et qui sera remplacée par Mme Séverine Bibes.

Ci-joints : article et photo parus dans la Vie Corrézienne.